

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos de bulletins météorologiques diffusés sur ICI Radio-Canada Télé, Ottawa-Gatineau.

LA PLAINTÉ

La plaignante est M^{me} Line Branchaud, une auditrice.

M^{me} Branchaud se plaint de la qualité des bulletins météorologiques présentés les 14 décembre 2014 et 2 janvier 2015 sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé, Ottawa-Gatineau. Elle estime que ces bulletins devraient être plus détaillés.

M^{me} Branchaud a d'abord envoyé une plainte au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, le 14 décembre 2014. Comme l'organisme fédéral l'a indiqué à la plaignante, le CRTC tient les radiodiffuseurs responsables du choix, du contenu et de la mise à l'heure de toutes leurs émissions. La Loi sur la radiodiffusion ne confère pas au CRTC le droit de modifier ni de censurer la programmation. En conséquence, l'organisme réglementaire a fait suivre la plainte à la direction de Radio-Canada pour qu'on réponde à M^{me} Branchaud.

Voici le texte de sa plainte au CRTC :

« Je veux porter plainte (contre) Radio-Canada (à propos) du TJ (*Téléjournal*) Ottawa-Gatineau au sujet de la météo. La présentatrice Joanie a présenté la météo seulement de 3 jours et elle est supposée la présenter pour 5 jours. Ceci n'est pas la première fois que le téléjournal d'Ottawa fait cela. Samedi dernier, Marilou Lamontagne a présenté la météo de 3 jours au lieu de 5 jours et pourtant, il est bien indiqué à l'écran une météo pour 5 jours. Je trouve cela de plus en plus insultant que Radio-Canada ne donne pas plus de temps pour la météo de la région. En tant que contribuable au diffuseur public, je m'attends à avoir des prévisions de 5 jours et non de 3 jours. »

Le 2 janvier 2015, M^{me} Branchaud envoyait une plainte similaire au service de l'Information d'ICI Radio-Canada Ottawa-Gatineau. Voici cette plainte :

« Tout comme d'autres Canadiens francophones qui vous écoutent, je m'attends à recevoir le service des prévisions météorologiques de 5 jours. Depuis un bon bout de temps, Marie-Lou St-Onge (NDLR : ici, la plaignante se trompe de patronyme; il s'agit plutôt de M^{me} Marilou Lamontagne, et non de M^{me} St-Onge), quelques fois, a (omis) de nous présenter les prévisions de 5 jours et Joanie Charron, dans son cas, ne les présente pas du tout. Encore ce soir, elle ne les a pas présentées du tout. La météo est aussi importante aujourd'hui que les informations et encore plus, pour les prévisions de 5 jours. Je m'attends à recevoir ces prévisions météorologiques de 5 jours.

Qu'est-ce qui se passe avec M^{me} St-Onge (NDLR : Lamontagne, et non St-Onge, comme mentionné précédemment) et encore pire, Joanie Charron? »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

C'est M. Martin Gauthier, réalisateur-coordonnateur de l'information et des émissions d'actualités, qui a répondu à la plaignante au nom de la direction d'ICI Radio-Canada Ottawa-Gatineau.

Voici cette réponse :

« La météo est un élément très important dans notre *Téléjournal* et nous nous efforçons de présenter les informations les plus pertinentes en la matière. Les prévisions sur 5 jours font partie des éléments que nous tentons de présenter chaque soir. Nous l'avons d'ailleurs rappelé à l'équipe. Par ailleurs, il peut arriver exceptionnellement que nous soyons dans l'incapacité de présenter toutes nos prévisions météorologiques. »

Cette réponse n'a pas satisfait M^{me} Branchaud qui m'a demandé de réviser le dossier.

LA RÉVISION¹

Les informations touchant la météo sont certainement importantes pour la plaignante. Depuis juin 2014, il s'agit de la troisième révision que je produis à sa demande sur des plaintes portant sur la présentation de la météo.

ICI Radio-Canada est une télévision généraliste. À ce titre, il lui incombe de présenter la programmation la plus complète et la plus diversifiée possible compte tenu par ailleurs des contraintes imposées par son environnement budgétaire et concurrentiel.

Le service de l'Information fait face à la même obligation et aux mêmes contraintes. Les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada (NPJ²) réclament d'autre part que l'information serve « l'intérêt public ».

Il est donc normal et attendu que les contenus d'information de Radio-Canada, sur toutes ses plateformes, comprennent des prévisions météorologiques, des renseignements utiles qui relèvent du service public. Il en va de même des bulletins de nouvelles de Radio-Canada, en tous cas pour les plus importants.

Cela étant, les NPJ, au nom de la liberté de presse, permettent aux responsables de l'Information d'exercer des choix éditoriaux quant à la forme, au contenu et à la durée des bulletins météorologiques qu'ils souhaitent présenter.

¹ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

² <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

J'ajoute que, puisque la télévision de Radio-Canada est généraliste, il n'est pas raisonnable de lui demander de présenter des contenus sur la météo qui soient aussi détaillés que ceux que proposent 24 heures sur 24 les chaînes spécialisées en la matière.

Rien n'oblige donc ICI Radio-Canada à présenter dans ses bulletins météo à la télévision des prévisions sur une durée donnée, que ce soit sur deux, trois, cinq jours ou plus.

Par contre, les responsables de ces segments devraient éviter de créer des attentes inutiles et s'assurer que leur infographie n'induit pas le public en erreur, comme ce fut le cas lors du *Téléjournal* du 14 décembre 2014. On pouvait en effet lire à l'écran « Ottawa-Gatineau : prévisions cinq jours » alors que les tableaux qui apparaissaient sous ce titre ne proposaient que des prévisions de trois jours.

Toutefois, cette erreur ne constitue pas une infraction aux NPJ.

CONCLUSION

Les bulletins météorologiques présentés dans les éditions du 14 décembre 2014 et du 2 janvier 2015 du *Téléjournal* d'Ottawa-Gatineau n'ont pas enfreint les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 12 janvier 2015